

Bibliothèque numérique

medic @

**S'il est des signes qui assurent de la
puissance des hommes, autant que le
font ceux qui répondent de la sagesse
des filles ?**

s.d..

Cote : ms 2325 n°79

QUESTION DE MEDECINE.

S'il est des signes qui assurent de la puissance des hommes, autant que le font ceux qui répondent de la sagesse des filles?

I.

L'Etrange incertitude ! tout nous impose, & jusqu'aux apparences les mieux établies, elles nous donnent le change. La seduction vient de ce que l'apparence nous saisit, & que la verité nous échape ; parceque les dehors des choses nous en derobent la nature. La beauté elle-même, n'est souvent qu'un masque qui déguise une *Heube* sous le visage d'une *Helene*. Par une semblable méprise, on se trompe en prenant un époux pour un mari, un mari pour un pere, un garçon pour un homme. Car enfin quoiqu'il ne soit point de sexe double, qui tienne tout à la fois de l'homme & de la femme, il est des visages & des contenance douteuses, qui tiennent de tous les deux. Le mot même d'*homme* est équivoque, il s'entend aussi de la femme. De sorte qu'on pourroit dire des hommes ce qu'on dit des mets douteux, ce sont des ambigus. *Aidez-moi*, dit Aristarque, *à définir ce doucereux, qui affecte les airs d'une femme ; de quel sexe seriez-vous cette aimable figure ? Dites-moi à l'oreille, sans que personne nous entende, quel nom lui donneriez-vous ? Mais pourquoi chercher ce nom, qui échape à l'esprit tant il est douteux ? Du moins qu'il n'arrive pas à ce beau visage de m'appeller frere, car je l'appellerois sœur.* Serait-ce donc qu'on pourroit se méprendre dans la distinction des sexes ? Tant s'en faut ; mais on se trompe à juger des sexes par les visages : de sorte qu'on se trouve souvent embarrassé à trouver la verité de l'homme dans sa figure. Les organes même qui distinguent les sexes ont leurs manieres de seduire. Le nombre, la quantité & la conformation de ces parties peuvent suffire, pour distinguer un homme d'avec une femme, une fille d'avec celle qui ne la seroit plus ; mais ce seroit une méprise grossiere, qui tiendroit de l'imperitie, de conclure de la seule presence de ces organes, qu'un homme est mari, *habile ou inhabile, puissant ou impuissant, froid ou passionné, capable ou incapable* d'user d'une épouse. Mais en parlant des sexes, on demande s'il en est un plus excellent que l'autre ? L'on croiroit presque par cette question, que les hommes, ennemis du beau sexe, auroient dessein de le déprimer ; mais ils n'en paroissent pas moins épris, puisqu'il s'en trouve parmi eux qui s'honorent de ressembler aux femmes ; que plusieurs ne seroient pas fâchez de sentir leurs charmes, & que beaucoup aimeroient à s'en laisser vaincre. Sied-t'il bien après cela aux hommes de dire, que les femmes ne partagent qu'à demi la nature humaine, tandis qu'ils paroissent eux-mêmes des demi-femmes. Bien-tôt même déroberont-elles l'homme à lui-même, si jamais elles parviennent à lui enlever la force, qui fait le titre de sa préférence. Mais elles en sont déjà là, puisque les Heros eux-mêmes ont à craindre de s'affoiblir auprès d'elles, depuis qu'on a vu *Hercule* se réduire à filer à leurs côtez. Voilà certes un prodige de puissance dans les femmes, d'autant plus étrange, qu'il n'est presque qu'au pouvoir de ceux qui sont froids, de n'en rien craindre. Il n'est donc plus permis de dire que la femme soit un monstre, ou la production d'une nature qui s'égare ou se fourvoie ; le monstre seroit dans cette opinion, à moins qu'on n'appellât prodige dans les femmes, ce pouvoir de vaincre les vainqueurs. Peut-être dira-t'on que l'homme est le souverain, puisqu'il est le chef de la femme. Mais tire-t'il cette souveraineté de son fond ? a-t'il fallu moins que la vertu d'un Sacrement, & que la force des Loix, pour la lui valoir ou l'y maintenir ? Le plus grand mal-

heur des personnes du sexe, est qu'elles disputent entr'elles de la préférence; celles qui sont mariées la prétendent au-dessus de celles qui gardent le célibat. A la vérité le mariage l'emportoit dans la Loi ancienne, mais le célibat l'emporte dans la Loi nouvelle. De là est venue l'estime que l'on fait aujourd'hui de la continence; état si digne & si rare, que quelques-uns le croient à la portée de peu de filles. En effet, il faut convenir qu'elle est comme une fleur tendre & délicate qu'une ombre d'impureté ternit; une pureté qu'une apparence de saleté altère. Aussi enseigne-t-on dans la Religion Chrétienne, que la virginité se perd par l'esprit, parcequ'on peut cesser d'être vierge dans un corps chaste. On comprend par cette maxime de morale, à combien de pertes est exposée la pureté de l'esprit; cependant celle du corps se trouve encore exposée à plus de naufrages, si l'on en croit ceux qui ont si mauvaise opinion de la continence. De ce nombre sont ceux qui par un malin artifice décrivent un sexe, dont ils n'ont pu défendre leur cœur. Ils voudroient qu'on crût qu'il en est d'une fille sage comme du phénix, ou que ce seroit une des sept merveilles. Cependant cette calomnie outrée n'est point un effet de la haine, puisqu'ils déclament contre ce qu'ils ne peuvent se dispenser d'aimer. Ils ne laissent point de pousser loin leur médisance affectée; jusques là qu'ils ne voudroient admettre aucun signe de distinction entre une femme & une fille. La pudeur sur le visage, la retenue dans les yeux, la sagesse sur le front, la fuite des hommes, l'amour de la retraite, l'inclination pour le silence, une conduite sans reproche, des mœurs sans tache, leur paroissent de foibles garands d'une vertu si rare. Ils tiennent que ces marques sont aussi celles de toutes les femmes sages, qui honorent le sexe & le mariage. Il leur faut d'autres signes de continence, qui répondent que le corps est aussi entier, que les mœurs sont intègres. Ils se moquent avec raison de ces marques qu'on tire *du col, du nez, de la voix*, pour s'assurer de la sagesse d'une jeune personne. Leur mauvaise opinion contre les filles n'en demeure pas là, ils refusent de reconnoître en elles aucune différence dans les organes qui font le sexe. Fussent-elles filles ou femmes, ils sont, disent-ils, les mêmes dans les unes & dans les autres: on y trouve de part & d'autre même apparence, même disposition, même couleur, même situation, même attitude. Mais c'est vouloir nous persuader qu'une fleur qui n'aura été ni touchée de personne, ni atteinte d'aucune alteration, ressemble en tout à une autre, que des mains impures ou grossières auroient flétrie, froissée, & ternie.

II.

Quel malheur d'être sorti de la simplicité des premiers tems! Quel dommage que celui d'avoir abandonné la naïveté de nos peres! Où sont ces hommes de l'ancienne vertu, moins sçavans, mais plus sages; vrais par nature, sinceres par éducation! Fût-il arrivé de leur tems de douter de la sagesse d'une fille qui venoit de se marier, on s'en rapportoit à des signes simples, auxquels cependant tout le monde donnoit sa confiance. Ce n'étoit ni en découvrant ce que la pudeur cache, ni en dévoilant ce que la nature couvre, ni en portant les yeux sur ce qu'elle leur dérobe; parceque la vue le deshonne, & que le toucher le souille. Ces Sages se contentoient de voir dans les linges de la nouvelle épouse, les debris d'une intégrité perdue: sur cette simple apparence, une nouvelle mariée étoit si parfaitement justifiée, que le mari convaincu de calomnie, étoit condamné au fouet. Voila jusqu'où nos peres avoient donné confiance à cette simple apparence; mais elle en merite aujourd'hui davantage, puisqu'elle peut servir de preuve à la honteuse marque d'*impuissance* dans les *froids*. Car enfin si une jeune personne, qui viendroit de se marier fille, voulant venger son sexe à l'encontre des hommes, venoit se plaindre devant les Juges, de ce que par l'*impuissance* d'un prétendu mari, elle ne peut leur produire les marques ordonnées pour prouver qu'elle s'est mariée fille, le défaut de ces marques ne seroit-il pas une preuve qu'elle auroit trouvé ce mari en défaut, puisque leur presence étoit une preuve de puissance dans l'homme, ou de consommation dans le mariage? Le mari voudroit-il se justifier? la mariée le convainqueroit en offrant la visite

de sa personne. Car enfin se montrer fille après les nœces, ne doit pas moins être une marque d'impuissance dans un nouveau marié, que le défaut de production des signes ordonnés par la loi, étoit une preuve que la mariée n'avoit point été sage avant ses nœces. Pourquoi donc tant de recherches ? Pourquoi tant de preuves pour convaincre un *impuissant*, ou justifier une fille ? Faudroit-il d'autres marques qu'un mari auroit été impuissant, & qu'une mariée seroit demeurée fille, que le défaut du signe ordonné par les loix ? Ainsi la plainte d'une jeune mariée, de ce qu'elle ne pourroit produire les marques de la sagesse avant ses nœces, seroit une accusation d'impuissance à l'encontre du mari, & ce seroit une conviction si elle offroit de se montrer fille. Grand Dieu ! que cet expédient, tout simple qu'il est, & autorisé par les Livres saints, termineroit de procès ! Par ce moyen on se passeroit de ces honteux termes d'*hymen*, de *caruncules*, &c. on n'auroit plus recours à ces honteux examens, sçavoir si les organes des femmes se retrouvent dans leur situation, s'ils ont gardé leur apparence naturelle, leur ton, leur uniformité, leur proportion, leur économie. Ce n'est pas que toutes ces observations n'ayent leur vérité, car ces parties sont si dissemblables en des filles devenues femmes, elles changent si manifestement de face après le mariage, qu'elles prouvent aussi sensiblement qu'elles sont d'une fille, quand elles se trouvent en leur entier, qu'elles montrent qu'elles sont d'une femme quand elles se trouvent forcées, sorties de leur niveau & de leur ordre. Pour le comprendre, il faut se souvenir que l'union des sexes ne peut devenir féconde, qu'autant que les parties qui s'unissent ont de ressort. Peut-être croiroit-on que ce ressort ne viendroit uniquement que de la part du mari, mais ce seroit mal entendre la chose. Il y a aussi une force de muscle dans la partie de la femme, tellement disposée par la nature, que plus cette partie est dilatée, plus elle fait effort pour se retrécir, parceque les fibres se racourcissent, se ramènent, & rentrent en elles-mêmes. Or pour concevoir jusqu'où va ce resserrement, il faut examiner jusqu'où se porte la dilatation. Les fibres de cette partie dans leur étendue naturelle, telle qu'elle est dans les personnes qui n'ont point été mariées, font un volume de quelques pouces, au lieu que dans les femmes grosses elles forment en se dilatant un volume gros comme la tête. Rien ne prouve tant que cette prodigieuse dilatation, l'énorme élasticité de cette partie, puisque des fibres ont d'autant plus de ressort, qu'elles sont plus capables de se racourcir. Les voyes qui menent, & qui tiennent à cette partie, en partagent le ressort, c'est un canal dont les parois peuvent se rapprocher avec force, de sorte que se comprimant dans l'action des sexes, elles chassent avec impetuosité vers le lieu de la fécondation, le suc qui y est envoyé, pour l'y aller faire. Qui n'apercevra que pendant ce mutuel effort, & cette double violence, les organes de la femme prêtent avec peine, & qu'ainsi ils doivent perdre beaucoup de l'arrangement, de l'égalité, & de la situation qui les unissoit ; c'est pourquoi ils doivent se montrer changés de face, déplacés, désunis, détendus, aplanis, relâchés. Au reste, les signes qu'on tirera de cette uniformité, & du niveau de ces parties, ne sont pas sujets à séduction ; car quoi qu'ait pu inventer la débauche, pour contrefaire ou rétablir l'union extérieure de ces parties, il lui est impossible d'imiter les sillons qu'on y trouve quand elles n'ont souffert aucune violence. La débauche réussira aussi peu à réparer le coloris, l'égalité, l'économie, & le juste assemblage qui les approche, & que l'union des sexes ruine inmanquablement. Il semblera peut-être qu'on voudroit éluder de s'expliquer sur l'*hymen*, parcequ'on le croiroit une fable ; on l'admet au contraire comme un signe non douteux de sagesse en celles en qui on le rencontre, ce qui n'est pas sans exemple parmi les bons Anatomistes. Mais au défaut de ce signe, on trouve son équivalent dans l'intégrité ou le juste assemblage des *caruncules*. Mais peut-être forme-t-on encore quelque doute sur ces *caruncules* ; du moins n'y en a-t-il point sur l'art qui ferme ces parties, & qui en fait le sceau dans les personnes sages, ni sur la justesse des brides qui les serrent, qui les affermissent, & les défendent de telle sorte, qu'elles doivent paroître désunis, désassemblés, & changés de face par l'ac-

A ij

tion des sexes. Mais il reste encore une autre ressource pour vous assurer, même sans tous ces examens, si une mariée est demeurée fille : C'est dans la parole qu'elle vous donnera que son mari l'a laissée telle. Cette ressource vous paroît impertinente ? aussi est celle de la parole que vous donne ce mari, qu'elle est femme, à laquelle vous voulez cependant qu'on se tienne. Mais pourquoi cette préférence pour la parole du mari ? C'est, dites-vous, parcequ'il est le chef de la femme, auquel elle doit toute créance. La maxime sera vraie quand l'homme sera devenu mari, & que l'épouse sera devenue femme ; en ce cas même elle l'appellera *son Seigneur & son Maître* : mais un impuissant ne fut jamais mari, & son épouse ne fut jamais femme,

III.

ON appelle *puissance* pour le mariage, la faculté d'en remplir le devoir ; car enfin quoiqu'on n'exige point d'un homme, qu'il soit mari passionné, on demande d'un mari qu'il soit un homme sensible. Ce devoir (selon les Physiciens) consiste dans l'union des deux sexes, en vue de laquelle on s'épouse, comme entrant dans la fin du mariage. En effet on se marie pour avoir des enfans, & pour cela tout le monde convient que les sexes doivent s'approcher. Il est pourtant vrai que cette union se passe souvent sans que la fécondation s'en ensuive ; c'est lorsque les organes vuides de suc ou d'esprits, manquent de ressort ou de matière pour cette operation. Ainsi avec la faculté aux sexes de s'unir, ils doivent être en état de fournir la matière de la fécondation, & de la chasser vers l'endroit où elle doit s'accomplir. Mais, exiger avec ce ressort dans les organes, cette impetuosité qui doit emporter cette matière au lieu de sa destination, c'est établir les causes de la fécondation du mariage, au lieu qu'on ne recherche ici que les signes qui font voir un homme en état d'en remplir le devoir. Or quoiqu'il n'y ait pas de féconds *impuissans*, il y a des *puissans* inféconds. Si après cela on demande, quels sont ces signes ? Comme les enfans qui sortent d'un mariage, sont les témoins de sa fécondité, les signes qui montrent qu'un homme peut devenir mari, sont les preuves qu'il y est *habile*. Peut-être fera-t-on consister ces signes dans *la belle conformation d'un jeune homme que la nature aura doigné d'organes convenables* * : car enfin, quoi de plus efficace pour le mariage, qu'un riche appareil de tout ce qu'il faut pour exciter la tendresse, ou allumer la passion ? Pourroit-on apprehender qu'une si belle représentation devint sans effet ? sur-tout si cet ample appareil se trouve dans un corps bien nourri, livré à la volupté, pétri de mets délicats, baigné & animé de liqueurs chaudes, ou de boissons spiritueuses ; est-il possible de croire qu'un homme dans cet état, que les charmes amolissent, & que la volupté obsède, puisse être insensible à la volupté, ou incapable de tendresse ? Peut-on imaginer que tant d'instrumens lubriques ne se feront jamais sentir ? Oui certes, cela est possible ; on se trompera à toute cette belle apparence, si elle est sujette à caution, si elle impose aux yeux, si elle les séduit. Or elle les séduit, si ces organes ont plus de montre que de vérité, s'ils sont moins des réalitez que des ressemblances, tant ils paroissent dénués de force, d'action & de vie. Qu'appellez-vous dénués de vie, des parties qui n'ont ni mouvement, ni disposition à se remuer ? C'est abuser du nom de vie, & leur faire honneur d'un titre qu'elles ne méritent jamais. Ce ne sont point des parties mortes, elles n'eurent jamais de vie ; leur endormissement n'est point d'aujourd'hui, il n'est pas contracté, il est aussi ancien que ces parties, il est né avec elles. Mais s'il n'est pas permis de conclure qu'une chose est réelle, parcequ'elle est possible, sera-t'il raisonnable de se promettre, de ce qui ne put jamais rien, qu'il pourra jamais quelque chose ? Or ce qui n'a point d'action ni de force ne peut rien ; il est donc impuissant. Ceux qui ont à vivre dans la continence, pourroient se sçavoir gré d'être nez avec cette sorte d'inaction, eux pour qui une forte inclination

* V. la Thèse soutenue dans les Ecoles de Medecine le 17 Novembre 1712. *In juvene convenientibus organis instructo, nunquam-ne desperanda Venus ?*

5

pour le sexe, devient une tentation dangereuse ou importune : mais cette tranquillité affligera un mari, qui se doit à sa femme. Peut-être essayera-t'on d'excuser l'impuissance d'un mari *froid*, par le soupçon de *malefice*; mais mal à propos; l'état des personnes *maleficiées* vient de malice, & par cas fortuit, au lieu que celui des maris *froids* vient de naissance : les *froids* sont donc des hommes *ineptes* au mariage, inébranlables aux traits de la plus piquante passion, laquelle n'a contre eux ni éguillon, ni force, gens d'ailleurs à qui il ne manque aucune des parties qui déclarent le sexe, mais qui ne sont remuez ni sollicités par aucune de ces parties. Au surplus, les *froids*, tout avantez qu'ils sont, autant que les autres hommes, d'*organes convenables*, ont le bonheur de n'en être pas incommodés; ils sont exempts de tentation, parceque ne se sentant jamais hommes, ils ne sont point exposés aux faillies, ni aux vivacitez de ce sexe. Ce n'est pourtant pas que la nature leur ait tout à fait manqué, ou qu'elle leur ait entièrement refusé ses faveurs, elle a sçu d'ailleurs dédommager leur disgrâce; elle en a fait des *Achilles*, en les rendant en quelque maniere invulnérables. Cette attention en leur faveur, n'est pas la seule par où elle les distingue, elle les avante encore en ce qu'étant des ambigus d'hommes, ou des *individus* neutres, n'étant ni hommes ni femmes, ils ne sont point en bute aux insultes de l'un ni de l'autre sexe, & n'en ont point les maladies. Mais brisons là dessus; il deviendrait honteux de s'expliquer sur des matieres, que le détail rendrait obscenes, & dont la pudeur ne permet que le general. En un mot, des *froids* par nature, n'étant point exposés aux soulevemens, qu'excitent dans le corps des passions honteuses, n'ont point à combattre la concupiscence; insensibles au piquant de la volupté, ou aux éguillons de la chair, ils ne sont ni portés, ni emportés au penchant du plaisir, ils ne sentent point les femmes. La raison en est sensible, les organes qui sont les maris ne les tourmentent point; ces organes demeurent en eux tranquilles, négligez, oubliez, inutiles; ce sont des pieces dormantes que rien ne remue, des parties abatues que rien ne releve, des instrumens oisifs que rien n'excite; enfin des masses lourdes & pesantes que rien ne souleve, que rien ne déplace, ou ne met en œuvre.

I V.

Voilà par où l'on distingue la *puissance* d'un homme, à faute de quoi il est déclaré *inhabile* au mariage. Car enfin, qu'est-ce qu'un mari? qu'est-ce qu'une femme? *Deux personnes* (dit l'Écriture) *dans une seule chair*. Qu'est-ce que le mariage? l'union des sexes, selon la parole du Créateur; *le mari* (dit-il) *s'unira à sa femme*. Voilà ce que la foi nous apprend, voici ce que la raison nous enseigne. L'œuvre de mariage est relative, ou dépendante de deux choses. C'est comme un édifice qui se fait de pieces d'assemblage, placées en differens lieux, d'où il faut les rapprocher. Le germe qui doit operer cette production, est dans un endroit; l'œuf d'où elle doit éclore, est dans un autre; tous deux en des reservoirs differens, ce sont les sexes. L'œuf qui est l'ébauche de l'animal, est une petite masse de chair immobile, gisante & profondément nichée dans le corps de la femme. Le germe (par lequel on doit entendre une matiere vivifiante) est dans le corps de l'homme, d'où il doit s'échaper dans celui de la femme, par l'effort qu'il reçoit vers l'œuf, qu'il est obligé d'aller chercher au loin. Pour y arriver, il a eu besoin d'un passage pour le porter d'un corps à l'autre, & aller animer cette masse immobile, ou la mettre en branle; ce passage est l'union des sexes, si nécessaire d'ailleurs, qu'un mari déchoit de sa qualité, s'il ne peut y satisfaire; en effet l'homme est dans cette action le principal acteur, au lieu que la femme n'y est qu'en second; le mari influe dans cet œuvre, la femme ne fait presque que s'y prêter; celui-là fournit la cause du mouvement qui va se faire, celle-ci lui donne la matiere; l'un envoie le ressort qui va porter la *vibration*, l'autre fournit le lieu qui doit le loger; en un mot l'un transfere le *pendule* qui va commencer l'*oscillation*, l'autre la matiere qui va s'y soumettre: parceque l'homme portant le germe, auquel les Latins donnent le même nom qu'à un pendule*, il est vrai

* *Oscilla* veut dire germes.

de dire que le mari porte la cause des *vibrations*, & que la femme fournit les instrumens qui doivent les continuer. Cependant l'œuf ne pouvant se rendre vers le germe, pour recevoir sa fécondation, c'est une nécessité au germe d'aller trouver l'œuf. Il arrive même quelque chose de plus, car pour que le germe allât trouver l'œuf, il faudroit que l'œuf fût dans un endroit découvert, non détourné, aisé à atteindre; mais au contraire il est dans un lieu profond & reculé, c'est pourquoi il faut une *puissance* dans l'homme, ou une force de *ressort* dans les organes, qui donne au germe toute l'impulsion suffisante pour pouvoir atteindre l'œuf: on dit pouvoir atteindre, parcequ'il n'est pas nécessaire pour établir la *puissance* de l'homme, que le germe atteigne l'œuf; un mari en est quitte, & doit être censé avoir fait tout ce qui dépend de lui, quand il a donné au germe qui part de son corps, assez d'élan & de faillie, pour atteindre l'œuf. Ces termes figurés & métaphoriques renferment l'idée de la *puissance* de l'homme, qui consiste uniquement dans une direction constante & convenable dans les organes & dans une force suffisante de ressort, qui chasse au loin le fuc destiné à la fécondation. Car enfin accordant à un homme qu'il n'est pas responsable de ce que son mariage est sans fruit, il n'est point excusable, s'il lui est impossible de faire ce qu'il faut pour en avoir; car qu'il ne devienne point pere, peut-être sera-ce l'effet de son malheur, mais qu'il ne puisse être mari, ce ne peut être pour lui qu'un sujet de confusion. Qu'il arrive, par exemple, qu'un œuf se trouve vicié dans le corps d'une femme, inepte à la fécondation, c'est-à-dire mal-disposé pour recevoir le germe, les sexes se joindront sans fruit; mais la faute viendra de la part de la femme, non de celle de l'organe qui lance le germe, ni du germe qui est lancé, pourvu qu'il soit constant que l'élasticité de l'organe, son attitude & sa direction ayent été telles, & pendant aussi long-têms qu'il a fallu pour assurer au germe sa destination & sa détermination vers la fécondation. Car l'œuf étant incapable de se transporter, il ne peut recevoir de mouvement que par la rencontre du germe, qui vient le heurter, & le mettre en branle. C'est une sorte de choc qu'opere la *vibration*, par laquelle le germe communiquant à l'œuf la détermination qu'il a reçue de l'organe d'où il part, lui transmet son mouvement; ainsi plus l'œuf a de difficulté pour sortir de son repos & se lever de sa place, plus la puissance de l'homme doit s'élever & s'accroître, pour lui transmettre ce mouvement. Tout ceci fait comprendre qu'en montrant un pompeux attirail d'organes, notables par leur prestance, suffisants par leur nombre, distingués par leur volume, c'est prouver qu'il ne manque rien au sexe d'un homme, mais cela n'ôte pas le doute qu'il ne manque beaucoup à la condition d'un mari, laquelle ne se décide pas par la présence de *beaux organes*, mais par les marques effectives de leur action; de sorte que dès que *ces organes* se font voir capables de *puissance*, ou propres à leurs fonctions, fussent-ils employés sans fruit, un mari est purgé du soupçon d'*impuissance*, parcequ'il a fait son devoir; au contraire ne produisant que des parties nonchalantes, paresseuses, flasques, incapables de se remuer, parcequ'elles ne remuerent jamais, ce n'est que de quoi parer un *impuissant*, ou l'honorer d'un masque de puissance. Le soupçon sera confirmé, si cette prétendue puissance s'étoit endormie ou oubliée à côté d'une jeune femme; car chercher après cette épreuve un signe d'*impuissance* moins équivoque, ce seroit chercher le soleil en plein midi. Cependant parcequ'il est des gens qui se plaisent dans le doute, & qui aiment à se boucher les yeux, la marque suivante est sans réplique: C'est si cette prétendue femme se trouvoit fille après ses nœces. L'obligera-t-on à en faire preuve? elle n'y emploiera ni argent, ni chicanes, ni mauvaises difficultés, la visite de sa personne fera sa caution. Mais cette preuve, dira-t-on, est une de ces productions imaginaires d'une tête échauffée de Medecin, qui entreprend sur ce qui ne fut jamais de sa compétence, sur ce qui excède son pouvoir, & qui passe ses connoissances. La belle ressource! comme si on pouvoit imaginer que des Juges crussent avoir besoin de Medecins & de Chirurgiens, seulement pour en faire des inspecteurs, leur donnant des parties à compter, à décrire & à mesurer. Ce seroit bien la peine d'employer à une œuvre si basse, & à une fonction si ai-

7
fée d'habiles maîtres & de sçavans hommes. Cette intention ne fut jamais celle des loix ; mais parcequ'il est ordinaire à des hommes *impuissans* par *frigidité* d'être parfaitement *conformés*, les Juges consultent des Medecins pour sçavoir d'eux, si ces organes parfaits à la vûe ont d'ailleurs leur *puissance*, & leur validité pour l'œuvre du mariage : ce n'est donc pas pour juger d'une belle montre, ou d'une avantageuse représentation d'*organes*, qu'ils sont appelés, mais pour decider de leur *puissance*, & fixer leur valeur.

V.

ON objecte qu'il est des constitutions paresseuses & des temperamens tardifs. On propose un *jeune homme** en qui les esperances sont belles, fondées qu'elles sont sur la fleur d'une jeunesse brillante, sur un corps frais, & richement orné d'*organes*. N'est-ce pas là de quoi se tout promettre ? Un jeune mari ainsi bâti, promet-il peu en amour ? Y a-t-il rien au contraire, dont on ne doive se flater de la part d'un si brave athlete ? certes des esperances manquées deviendroient capables de retour dans un sujet de si belle ressource. Il faut seulement donner quelque chose au tems, & ne se pas rebuter pour les délais, ils seront amplement réparés dans la suite avec un peu de patience, le tems qui est un grand medecin, pourra remedier aux manquemens de l'âge ; les délais même conviennent en fait de mariage, car *quelque impatience qu'aient des époux de s'unir, ils y viennent toujours à tems* : on fait valoir les charmes de ce jeune homme ? mais on veut dans un mari des attraits qui prennent ; car *Ulysse* ne passoit point pour beau, mais il étoit puissant. Il le deviendra (dit-on) avec l'âge : mais *les vrais braves n'attendent rien du tems, & la vertu naît avec les grands hommes*. Mais enfin de grace pourquoi desesperer ce jeune homme ? *Pourquoi lui ôter l'esperance, la seule chose qui nous suit jusqu'à la mort ? Hâtez-vous donc* (dit Aristarque,) *évertuez-vous, qu'on ne vous voie plus sans rien faire ; car tandis que vous laisserez le monde en attente de quelque chose, vous pourriez bien par avance n'être rien. Le délai commençant donc à devenir pour vous de mauvaise augure, il vous convient de faire un dernier effort, & de vous exciter à finir.....* Mais ce jeune homme n'y est, dit-on, point porté, il est insensible pour les femmes, il ne se soucie pas de devenir pere. *Qu'il s'en soucie par point d'honneur*. Mais quel point d'honneur, à montrer des signes de puissance, & à obliger une fille à se faire voir telle ? Quoi de plus honteux ? prétextes, excuses frivoles, ordinaires dans la bouche des impuissans ; ils se piquent de pudeur pour s'épargner la honte de leur état. Car enfin sera-t-il contre la pudeur, de se conformer à ce que les loix ordonnent, à ce que la religion permet, à ce que l'usage autorise ? N'est-ce pas plutôt le mariage des *impuissans*, qui est une infamie, parcequ'ils ne sçauroient essaier d'en user sans crime. Vous les voyez cependant ces *impuissans*, mettre leur dernière ressource dans la *cohabitation*, qu'ils demandent en grace pour s'éprouver, persuadez que la passion pour les femmes se prend ou s'accroît à leurs côtés. Mais cet expedient qui réussit à ceux qui sont capables pour le mariage, tourne à la confusion de ceux qui sont *froids*, parcequ'ils se convainquent par-là de plus en plus de leur indigne foiblesse. Au surplus peut-on permettre à des *impuissans* un Sacrement qu'ils ne peuvent que profaner par le crime d'une impudicité monstrueuse ? La *cohabitation* s'accorde pour essaier des époux, en qui les passions tardives supposent un germe de puissance qui doit enfin éclore : mais pour un *jeune homme* avantage d'*organes*, autant qu'on le dit, *en qui tout pousse ou vegete, que lui reste-t-il qu'à éprouver ces organes dans le mariage ? Délibérer en pareil cas, c'est manquer l'occasion & perdre les beaux jours*. L'avis est bon, mais à qui seroit en *puissance*, de l'executer. Mais treye, se récrie-t-on, sur ces preuves, qu'on n'en parle plus, elles sont criminelles & honteuses. Ce sont des œuvres de tenebres, lesquels semblables aux oiseaux de nuit disparoissent au grand jour, ou que la vûe des hommes effarouche ; ils ne s'accommodent que de l'obscurité & du secret. On ajoute que ce seroit s'exercer au crime, s'exciter à la passion, & se prostituer à l'infamie ; enfin

* Voyez la Thèse, *In juvene convenientibus*, &c. déjà citée,

que ce seroit faire revivre ces infames épreuves que le Bateau a si sagement proscrites. Certes, on se laisseroit quasi prendre à ces apparences de pudeur. Mais pourquoi trouver ce jeune homme, qui est si bien en organes, avec si peu d'apparence de mari ? pourquoi faut-il l'obliger de se montrer dans l'attitude qui arrive à ceux qui ne sont point froids ? C'est, dit-on, que ce seroit une sceleratesse dans un homme qui exerceroit ces organes à l'impudicité. Mais l'on s'en tient à ce qu'une ancienne coutume autorise, à ce que l'Eglise voit & souffre, à ce que les souverains Pontifes permettent, à ce que la nécessité exige. Nécessité ? Oüi, nécessité, si l'on veut préserver les mariages d'infames licences, ou d'inutiles attentats de la part des *impuissans* : car sans la précaution d'obliger à montrer des marques d'homme, on ne peut plus inquieter personne pour cause d'impuissance, il ne faudra plus là-dessus ni Loix, ni Arrêts. Mais enfin si l'on soupçonne du crime dans l'action d'un homme qui montreroit ces marques ; la nature qui a si bien servi ce jeune homme en organes, manqueroit-elle à lui en faire sentir le pouvoir ? qu'il montre ce pouvoir quand il est sollicité par elle, on le tient quitte. Mais s'il ne se sent jamais sollicité ? il faut s'en tenir à son aveu, il est *impuissant*. Mais il se sentiroit sollicité auprès d'une jeune personne ? le mariage en fera la preuve. Mais si la pauvre mariée déclare que ce jeune homme l'a laissée fille ? que dire d'ailleurs, si en conséquence on trouve que ces *organes* si vantés sont moins des organes que des masses, tant ils sont abatus, nonchalans, desœuvrés ? Que penser encore, si cette mariée sans mari, offre de montrer en sa personne une marque incontestable que son époux ne s'est point hasardé de la rendre femme ; laquelle marque sera l'intégrité de son corps ? la proposition vous choque, vous aimerez mieux offrir d'accorder à l'épouse le même voile de pudeur que vous avez demandé pour l'époux. Mais pourquoi chicaner là-dessus ? à quoi bon ces détours ? n'est-il point des choses honteuses que la nécessité autorise ? tout devient pur à un cœur qui n'est pas corrompu ; & tout ce qui est honteux, n'est point impur, à moins qu'un esprit gâté ne s'y intéresse. D'ailleurs, est-ce d'aujourd'hui qu'on a cherché dans la *visite* des marques de la sagesse des filles ? C'étoit une coutume en usage du tems des premiers Peres de l'Eglise de visiter les vierges chrétiennes accusées d'impudicité ; & depuis ces tems l'*inspection* a été autorisée par les loix. Vous criez à l'incertitude, parceque vous n'en croiez nulle part tant que dans ces signes de sagesse. Mais c'est aimer à se tromper ; ces signes ont de la certitude, à la maniere des choses qui sont certaines en Physique. On ne s'y rapporte de la verité d'aucune chose à une seule marque, aussi ne faut-il point s'attendre qu'on s'en fie ici à un seul de ces signes, ou qu'il n'y en ait que d'univoques. On en ramasse de différentes sortes, de la condition des personnes, des circonstances du tems, du lieu, de leur conduite ; & du concours de tous ces indices on forme la décision. C'en sera assez pour assurer le jugement d'une personne qui ne cherchera que la verité. Il paroîtroit peut-être de l'incertitude dans une fille qui n'auroit failli qu'une fois ; cependant en ce cas même les Juges décident sur le rapport des Experts. Mais cette difficulté n'aura point lieu dans une femme, dont un homme se déclarera le mari, puisqu'un commerce journalier des deux sexes doit absolument effacer jusqu'aux vestiges de ces signes, & les dérober à la vûe. Mais s'il n'est pas possible d'obtenir cette vûe, s'il y a du doute sur les organes du mari ? ou que leur puissance ne soit pas prouvée, par où s'assurer qui est fille, ou qui est homme ? rien au contraire ne caractérise si bien les filles. En effet par les preuves ordinaires on n'auroit ici trouvé qu'une fille dans l'un des deux sexes, au lieu qu'en voilà une dans chacun des deux ; car cet époux ne peut se montrer homme, cette épouse montrera qu'elle n'est pas femme ; tirez la conséquence, ilsont tous deux filles.

Il est donc des signes qui assurent de la puissance des hommes, autant que le sont ceux qui répondent de la sagesse des filles.